

***Les mécanismes de coopération entre les villes et le milieu communautaire  
dans la lutte contre le racisme et la discrimination***

**Michèle S. Jean, Présidente de la Commission canadienne pour l'UNESCO  
(UQAM, Mardi 14 novembre 2006)**

L'UNESCO a lancé une initiative pour unir les villes qui luttent contre le racisme et la discrimination dans le monde. Pourquoi les villes ? Parce que les villes sont le lieu de rencontre au quotidien de milliers de personnes qui viennent de partout dans le monde. Le mieux 'vivre ensemble' exige le développement de conditions favorables au respect des droits de chacun sans discriminations.

Cette idée a été lancée en mars 2003 alors que l'UNESCO a organisé un panel avec les villes de Nuremberg en Allemagne et de Saint-Denis en France afin de discuter du rôle des municipalités dans la gestion de la diversité. La principale question étudiée était : comment serait-il possible de créer un dialogue entre des communautés plurielles? Suite à cette discussion la Coalition des villes contre le racisme a été lancée afin de promouvoir l'inclusion de tous et toutes. Depuis, cette idée de coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination fait son chemin en Europe en Afrique en Asie en Amérique latine et trouve ses appuis les plus solides dans les communautés locales.

Au Canada, le cheminement de cet appel aux municipalités contre le racisme et la discrimination s'est fait et se fait à travers des consultations qui ont permis l'adoption de règles claires afin de tenir compte de nos différences.

L'appel a été jugé pertinent non seulement pour les grandes villes mais pour les municipalités de toutes tailles. C'est pourquoi nous parlons de coalition des municipalités canadiennes.

L'appel est appuyé par les commissions des droits de la personne et en particulier par L'Association canadienne des Commissions et Conseil des droits de la personne (CASHRA) depuis juin 2005. Cet appel s'appuie aussi sur le solide appareil légal qui existe aussi bien au niveau international qu'au niveau pan canadien provincial ou même local. Ce cadre légal sert d'assises aux municipalités pour fonder leurs actions. C'est également ce qui nous a incités à utiliser les concepts de racisme et de discriminations afin d'inclure toutes les formes d'exclusions.

L'invitation à signer une Déclaration d'intention engage les grandes villes comme les municipalités de toutes tailles à utiliser un ensemble de dix principes comme cadre de référence et engage les municipalités à développer leur propre plan d'action en collaboration avec leurs communautés locales y compris les communautés autochtones. Cette approche de démocratie participative est souvent le modèle adopté par les villes et les municipalités qui ont déjà développé leur plan d'action tel que l'indique l'étude comparée du *Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté* (CRIEC).

La reconnaissance de la présence autochtone, de plus en plus nombreuse en milieu urbain a pour but d'encourager sa participation à part entière à la vie municipale au même titre que celle des autres communautés. Enfin, le processus adopté incite les élus à s'investir dans leurs propres communautés en adoptant une démarche viable à long terme.

Les succès aussi bien que les échecs seront partagés sous forme d'histoires qui seront recueillies afin de faciliter le développement d'un compendium de pratiques. Les outils de travail seront développés au fur et à mesure que les besoins s'en feront sentir.

Les associations de municipalités sont conscientes des besoins des municipalités moins expérimentées et pourront les aider à renforcer leurs capacités. Par exemple, l'association des municipalités d'Alberta s'est dotée d'un manuel qui sera partagé et enrichi des expériences des autres pour développer une toile électronique qui informera les praticiens augmentant ainsi les chances de succès. L'Union des Municipalités du Québec, de son côté, a développé un Mémoire qui souligne l'importance qu'elle attache à la coalition dans sa stratégie de développement de réseaux.

Le partage des succès servira d'émulation à d'autres engagements et le partage des échecs permettra d'éviter de répéter les mêmes erreurs. Le classement des données par catégories de politiques devrait faciliter les échanges.

Un rapport public annuel de la part de chaque municipalité permettra de suivre ses propres progrès. La collecte d'information, l'analyse et les recommandations d'experts sur les politiques municipales entreprises pour lutter contre le racisme et la discrimination sont évidemment un atout essentiel à la bonne marche du processus.

On peut déjà observer des développements dans trois provinces à la suite de cet appel à l'action. .

Au Québec c'est l'Union des municipalités qui semble prendre le leadership et développer les appuis stratégiques nécessaires tant de la part des universitaires que de la part des ministères concernés.

En Ontario c'est la Commission des droits qui prend l'initiative de rassembler les partenaires et de trouver des appuis.

En Alberta c'est la Commission des droits et de la citoyenneté rejointe par l'association provinciale des Municipalités qui engage les municipalités à développer leurs stratégies.

Dans chacune de ces provinces les Municipalités qui rejoignent la Coalition jouent un rôle de pionniers et documentent leurs pratiques au fur et à mesure afin de pouvoir partager leurs expériences.

On constate donc que le processus souple et flexible adopté au Canada permet à chaque région de tenir compte des événements qui pourront être favorables à la bonne marche de la coalition. Par exemple, les élections municipales cet automne en Ontario; les consultations du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles au Québec et les politiques d'immigration en Alberta.

Pour sa part la Commission canadienne pour l'UNESCO continue à jouer son rôle auprès des instances fédérales comme la Fédération canadienne des municipalités, la Fondation contre le racisme, les ministères concernés par la lutte contre le racisme et la discrimination, les conseils de recherche et d'autres réseaux impliqués dans de telles problématiques. Ce rôle de la Commission canadienne permet de continuer à promouvoir notre projet et de constituer un environnement favorable aux échanges et au développement d'une vision commune des enjeux, des défis et des moyens à développer pour se doter ensemble des meilleurs outils afin d'envisager un avenir permettant de résoudre pacifiquement les tensions entre les communautés.

À ce jour, les villes et municipalités qui se sont engagées sont: Saskatoon, Toronto, Thunder Bay, Windsor, Calgary, Wood Buffalo et Montréal.

Le processus est en cours d'élaboration et doit franchir différents stades d'approbation dans les villes de Gatineau, Québec, Hamilton, Burnaby et Edmonton, sans exclure d'autres communautés qui ne nous auraient pas encore fait parvenir l'information.

Personnellement, j'aime beaucoup l'aspect éducation de ce processus qui se définit comme suit: « Appuyer des mesures visant à lutter contre le racisme et la discrimination et promouvoir la diversité et l'égalité des chances dans le secteur de l'éducation, et dans d'autres formes d'apprentissage ». Même si les municipalités ne sont les premiers intervenants en éducation, elles peuvent quand même par des partenariats, la formation de leur personnel et des actions dans les écoles encourager les projets qui visent à lutter contre le racisme et la discrimination.

En conclusion je reprendrai les propos de Monsieur Pierre Sané, ADG de l'UNESCO pour les sciences humaines qui disait dans une récente conférence sur la coalition : « Il n'est pas toujours facile de s'occuper des questions de racisme et de discrimination. La Coalition est tout d'abord un réseau de solidarité tissé par ceux qui s'intéressent à ce combat. Elle est aussi une plateforme innovatrice d'échange entre les différents acteurs concernés. En particulier, les autorités municipales incluant les planificateurs, les décideurs, les policiers municipaux. » (...) De plus cette initiative vise à réunir les acteurs de la société civile autour de la Coalition. La capacité d'actions, le rôle et l'impact qu'ils ont dans la société, font en sorte que la contribution des ONG et des associations vouées à la recherche dans la poursuite de cet important projet est fort attendue. Suite à l'adoption des plans d'action par les municipalités, leur rôle sera essentiel, dans la mise en œuvre des différentes activités....»